



# Documentation

INTERNAT DE BERLAYMONT

Drève d'Argenteuil 10D

1410 Waterloo

**Muriel DELEEUW**

DIRECTRICE DE L'INTERNAT TÉL : 02/357.09.87

FAX : 02.357.09.97

MURIEL.DELEEUW@BERLAYMONT.BE

## Table des matières

1. Le Projet Pédagogique : l'esprit, les valeurs.....	3
2. Informations d'ordre général.....	4
2.1 La chambre.....	4
2.2 Le suivi des internes par l'équipe éducative.....	5
2.3 Le temps d'étude .....	6
3. L'équipe pédagogique de l'Internat .....	7
3.1 Composition .....	7
3.2 Rôle - Relations avec l'équipe pédagogique et/ou la direction .....	7
a) Suivi des internes .....	7
b) Discipline.....	7
4. Inscription : informations .....	9
4.1 L'entretien d'inscription .....	9
4.2 Comment prendre rendez-vous pour l'inscription ? .....	9
4.3 Période d'inscription .....	9
5. Les frais de pension .....	10
5.1 Montant de la pension de base .....	11
5.2 Montant de la contribution solidaire .....	11
5.3 Caution .....	12
5.4 Activités et loisirs .....	12
6. Organisation de la vie quotidienne .....	12
Annexe - Matériel et trousseau pour l'internat .....	13

## MOT DE BIENVENUE

*Madame , Monsieur,*

*Chers Parents ,*

*Au nom de l'équipe éducative, je vous remercie pour la confiance que vous nous témoignez en choisissant notre internat.*

*Comme chaque année, nous nous efforçons d'offrir une ambiance de vie agréable et propice à la réussite scolaire en aidant chacun à se prendre progressivement en main, à développer son autonomie, son sens des responsabilités et sa capacité de vivre en communauté. Cependant, réussir l'année scolaire est l'objectif principal à atteindre.*

*C'est pourquoi, nous accordons beaucoup d'importance aux périodes d'étude et mettons tout en œuvre pour offrir aux internes des conditions d'hygiène de vie optimales en mettant l'accent sur les habitudes de vie saine, l'équilibre des repas, la qualité du sommeil.*

*S'accorder sur certaines valeurs est important pour réussir une vie en groupe. Nous privilégions le **respect** comme fondement des autres valeurs que nous voulons inculquer aux jeunes. Cela nous a conduits à rédiger le **CODE DE VIE**.*

*Pour que chaque interne s'épanouisse chez nous, il est également nécessaire d'établir une relation de partenariat entre lui, sa famille et l'équipe d'encadrement, relation basée sur le respect mutuel et la confiance. Nous demandons à tous d'y collaborer.*

*La vie à l'internat comme toute vie en communauté n'est possible que si chacun s'engage à respecter un minimum de règles de vie simples et indispensables au bien-être de tous. Elles sont reprises dans le Règlement d'Ordre Intérieur.*

*Il est primordial que l'interne et sa famille prennent connaissance et adhèrent au **code de vie** et au **règlement d'ordre intérieur** avant l'inscription car ces deux documents guideront la vie dans notre internat et dans nos relations au quotidien.*

*Nous espérons que cette année scolaire sera bénéfique pour tous.*

*Pour l'équipe éducative*

*Muriel Deleeuw*

*Directrice*

## 1. Le Projet Pédagogique : l'esprit, les valeurs...

L'équipe pédagogique de l'internat veut offrir une ambiance qui favorise le climat d'étude nécessaire à la réussite de chacun, la qualité des relations et la vie de groupe. Le calme, le respect de l'autre, la participation et la créativité de tous au service de la collectivité sont indispensables pour donner à chacun ses chances de réussir ses études, de s'épanouir et d'acquérir le sens des responsabilités.

Si nous voulons travailler en complémentarité avec les familles, c'est en ayant pour objectif d'aider chaque jeune à trouver par le dialogue, un chemin qui favorisera son autonomie, sa liberté, et développera son sens des responsabilités.

Toute vie communautaire suppose de se mettre d'accord sur un minimum de valeurs et de règles. Les valeurs que nous privilégions sont le respect, la vérité et la franchise, la solidarité dans un souci de justice et de partage, le dialogue, l'ouverture au monde et l'accueil des différences comme sources d'enrichissement mutuel.

Nous voulons ainsi aider chaque jeune à découvrir le meilleur de lui-même et des autres.

Nous croyons que la liberté rime avec responsabilité.

Elle s'apprend pas à pas et suppose la faculté de choisir, de discerner, de respecter les règles, les engagements et d'assumer ses choix.

## 2. Informations d'ordre général.

L'internat est ouvert du lundi matin (7h15) au vendredi matin (8h45).

Notre capacité d'accueil est de 80 élèves en chambre individuelle. La mixité existe uniquement pour le primaire et le 1<sup>er</sup> degré du secondaire. L'accueil des garçons du 1<sup>er</sup> degré est limité aux élèves ayant fréquenté l'internat en primaire, ou à des cas très particuliers.

L'INTERNAT de Berlaymont accueille notamment :

- Les garçons et filles de l'enseignement primaire de Berlaymont et d'autres écoles environnantes (Ecole de l'Envol).
- Les filles de l'enseignement secondaire du Lycée de Berlaymont et du Sacré Cœur de Waterloo.

Les internes sont répartis en 4 groupes (primaires, 1<sup>er</sup> degré, 2<sup>ème</sup> degré et 3<sup>ème</sup> degré).

Chaque groupe est pris en charge par une éducatrice en dehors des heures de cours, pour les temps d'étude, de repas, de loisirs.

### 2.1 La chambre

Son attribution se fait en fonction de l'ancienneté et de l'ordre d'inscription.

Pendant l'année, les éducatrices se réservent le droit de changer les attributions des chambres si elles le jugent nécessaire pour le bon fonctionnement du groupe.

La chambre, *domaine personnel* du jeune interne est garnie d'un mobilier de base fourni par l'internat. Chacun peut l'aménager pour s'y sentir bien en y ajoutant par exemple du petit mobilier personnel, des décorations, mais dans des matériaux inflammables.

Pour des raisons de sécurité, la chambre ne sera jamais verrouillée entre le moment du coucher et celui du lever.

## 2.2 Le suivi des internes par l'équipe éducative

La vie à l'internat veut privilégier la réussite scolaire de chacun. En début d'année, un contrat pédagogique est établi avec chaque interne en collaboration avec ses parents<sup>1</sup>. Outre l'accompagnement quotidien, une évaluation du travail et de l'encadrement est réalisée à chaque bulletin. En fonction des résultats, l'accompagnement pédagogique est renforcé.

Si nécessaire, des cours particuliers peuvent être organisés en collaboration avec les parents et les équipes pédagogiques des établissements scolaires.

---

<sup>1</sup> Par « Parents », nous entendons le père, la mère, ou la personne légalement responsable de l'élève.

## 2.3 Le temps d'étude

1. La 1<sup>ère</sup> étude de 16h45 à 18h15 est obligatoire.

- Les primaires et le 1<sup>er</sup> degré participent à l'étude collective, encadrée par des éducatrices.

- Dès le 2<sup>ème</sup> degré, l'étude se fait en chambre, les élèves peuvent faire appel à leur éducatrice. L'accès à l'étude collective est aussi possible sur demande du jeune, de ses parents ou si l'éducatrice le juge nécessaire.

2. La 2<sup>ème</sup> étude facultative se fait en chambre à partir de 20h30. Nous voulons assurer à ceux qui le souhaitent une période de calme afin qu'ils puissent poursuivre leur travail dans de bonnes conditions.

3. Pour les élèves néerlandophones

- Primaire : étude spécifique organisée en collaboration avec l'école primaire (service payant).
- Secondaire : un suivi spécifique peut être établi en collaboration avec l'équipe pédagogique du lycée.

4. Deux jours par semaine de 16h45 à 18h15, une enseignante en mathématiques et une enseignante en français et méthode de travail sont disponibles pour un travail de remédiation.

## 3. L'équipe pédagogique de l'Internat

### 3.1 Composition

#### Direction

- Muriel Deleeuw

#### Educatrices

- Julie Bockstal
- Geneviève Copée
- Michèle Dodeur

-

### 3.2 Rôle - Relations avec l'équipe pédagogique et/ou la direction

Les éducatrices sont les interlocutrices privilégiées des internes et des parents. Leur rôle éducatif et pédagogique leur permet d'assurer hors du temps de classe un suivi de la scolarité et de la vie au quotidien des internes de leur groupe, en veillant au respect des consignes de sécurité, du règlement intérieur, et du contrôle de la présence des jeunes internes. Elles assurent la liaison entre les parents et la direction.

Les éducatrices et/ou la direction reçoivent les familles sur rendez-vous pour régler les problèmes de la vie scolaire ou de la vie en communauté.

Ces rendez-vous sont pris à l'initiative des parents, de la direction ou de l'éducatrice.

#### a) Suivi des internes

- La direction et les éducatrices de l'internat rencontrent, quand cela est nécessaire, les titulaires et professeurs des internes afin d'évaluer la qualité du travail scolaire fourni.

- A chaque fin de période, la direction de l'internat rencontre un membre de l'équipe de direction de chaque école pour mettre à jour la situation scolaire de chacun.

#### b) Discipline

La gestion de la discipline doit se comprendre à la lumière du « Code de Vie » et du « Règlement d'ordre intérieur ».

Les textes complets de ceux-ci seront communiqués lors de l'entretien préalable à l'inscription.

Chaque semaine, en réunion d'équipe pédagogique, la situation de chaque interne, en particulier au niveau comportemental à l'internat est passée en revue et les sanctions sont décidées en rapport avec le degré de gravité du manquement.

## 4. Inscription : informations

### 4.1 L'entretien d'inscription

Le préalable nécessaire à l'inscription est un entretien entre la direction et/ou son délégué, les parents ou représentants légaux **ET** l'élève.

L'objectif est :

- Ecouter l'élève et les parents dans leur démarche, sans porter de jugement.
- Aborder les éventuelles difficultés qu'elles soient d'ordre scolaire, familial, de santé physique, psychologique, ou autre.
- Répondre aux questions et inquiétudes de l'élève et de sa famille sur cette future vie en communauté.
- Evaluer la volonté de l'élève à réussir son intégration à l'Internat et sa scolarité.
- Présenter l'internat, son projet pédagogique, son mode de fonctionnement et ses locaux.

### 4.2. Comment prendre rendez-vous pour l'inscription ?

- Par courriel à l'adresse suivante: [directioninternat@berlaymont.be](mailto:directioninternat@berlaymont.be)  
[muriel.deleeuw@berlaymont.be](mailto:muriel.deleeuw@berlaymont.be)

- Par téléphone au 02/357 09 87 du lundi au jeudi

- Par fax au 02/357 09 97

Merci de **laisser votre nom et vos coordonnées téléphoniques** si vous devez laisser un message sur le répondeur.

### 4.3 Période d'inscription

- Dès janvier pour l'année scolaire suivante.
- Début juillet et fin d'août (entre 9h00 et 16h30 uniquement).
- En cours d'année, mais notre réponse dépendra de nos disponibilités.

L'internat est fermé durant les vacances de Toussaint, Noël, Carnaval et Pâques.  
Durant les week-ends et les congés, vous serez mis en communication avec un répondeur téléphonique.

## 5. Les frais de pension

La loi du 1er août 1985 prévoit pour les internats libres, sous certaines conditions, l'octroi de subsides de la Communauté Française. Ceux-ci ne représentent qu'un faible pourcentage du budget de fonctionnement de l'internat.

La majorité des ressources financières de l'Internat est donc liée aux pensions payées par les parents pour leur(s) enfant(s).

Afin de n'écartier aucun élève, le minerval à l'internat de Berlaymont est « modulé ». Cela signifie que le prix de la pension comprend deux parties :

1. La **pension de base** identique pour tous et répartie en 10 mensualités.
2. La **contribution solidaire** variable :
  - Elle est déterminée en divisant les ressources nettes de la famille par le « quotient familial » (nombre de personnes constituant le ménage).
  - Le montant obtenu correspond à une « catégorie » de la contribution solidaire. En cas de difficulté, la direction reste à la disposition des familles pour trouver une solution équitable.

Cette manière de calculer le prix de la pension suppose la confiance et l'honnêteté réciproques et engage les familles économiquement plus fortes à être solidaires des plus faibles.

La contribution solidaire permet de garantir les moyens nécessaires à l'organisation de l'Internat, tant sur le plan matériel que pédagogique grâce à une solidarité entre parents où tous contribuent selon leurs moyens et selon des critères aussi objectifs que possible, le prix de la pension étant adapté aux ressources des familles.

## 5.1 Montant de la pension de base

- Lors de la réception des documents d'inscription, un montant de **75 euros** sera demandé pour confirmer l'inscription et n'est pas remboursable en cas de désistement.
- Un montant **global** réparti en 10 mensualités de 370,00€ (plus indexation)
- La **mensualité de septembre** doit être versée avant le 1<sup>er</sup> septembre à l'aide du formulaire joint au dossier d'inscription.
- Les mensualités suivantes doivent parvenir le **6** de chaque mois sur le compte BE79 3100 1841 5033 du Centre Scolaire de Berlaymont par ordre permanent transmis à votre banque par nos soins, sauf pour ING (formulaire à remplir joint au dossier d'inscription).
- En cas d'inscription de plusieurs enfants de la même famille, une réduction (mensualité de juin) est accordée sur le prix de la pension dès le 2<sup>ème</sup> enfant.
- Si l'enfant quitte l'internat en cours d'année, **le trimestre entamé est dû** afin de combler la perte des subsides et le déséquilibre financier occasionné par ce départ.
- En cas de renvoi temporaire de l'élève par la direction, aucune réduction ne sera accordée.
- Si les parents décident de retirer l'élève pour une certaine période (ex : 1 soir par semaine, pour un voyage, pour la période d'examens ou autres), il n'y aura pas de réduction sur la mensualité.
- En cas de non-respect des modalités de paiement, l'accès à l'internat sera refusé à l'interne concerné. De plus, les frais de justice et de récupération des montants dus seront supportés par les parents en retard de paiement.

## 5.2 Montant de la contribution solidaire

- Entre 1100,00€ et 3410,00€ selon la catégorie.
- La contribution solidaire est établie sur base annuelle.
- Elle est payable avant la rentrée scolaire sur le compte BE71 3101 3204 4469.
- **Elle est non remboursable en cas de départ de l'élève en cours d'année scolaire.**

- Pour établir votre catégorie, veuillez-vous référer aux documents joints au dossier d'inscription.

Derrière les chiffres évoqués ici, grands et moins grands, des valeurs sont en jeu : la solidarité, le partage, la dignité et, valeur qui les résume toutes, le respect des personnes. Respect de chacun qui n'est pas jugé en considération des moyens qu'il a ou qu'il n'a pas.

### 5.3 Caution

- Une caution de **250,00 €** sera versée sur le compte BE 79 3100 1841 5033 avant l'entrée de l'élève à l'internat. De ce montant seront éventuellement déduits des frais occasionnés par votre enfant (ex: dégâts aux chambres, au mobilier, à l'infrastructure...). Pour les élèves qui quittent définitivement l'internat en juin, la caution sera remboursée **début octobre**.

- Les parents domiciliés à l'étranger verseront une garantie de **750,00 €** sur le compte BE 79 3100 1841 5033 BIC : BBRUBEBB Le remboursement se fait début octobre également.

### 5.4 Activités et loisirs

Une quote-part de **100,00 €** est demandée à l'inscription pour les activités de loisirs. Elle sera payée par vos soins le 1<sup>er</sup> septembre au plus tard sur le compte

**BE 71 9796 4605 5569** (formulaire au dossier d'inscription).

BIC : ARSPBE22

## 6. Organisation de la vie quotidienne

La vie à l'internat vise à répartir de manière optimale le temps pour l'étude et pour les activités de détente tout en favorisant les échanges entre jeunes.

Cependant pour que notre action soit efficace, l'internat doit s'inscrire dans une démarche éducative et pédagogique qui requiert l'acceptation par tous de son mode de fonctionnement et des règles de vie, des obligations et valeurs qui s'y appliquent.

- Le **code de vie** reprend les valeurs que nous estimons essentielles.
- Le **règlement d'ordre intérieur** reprend les règles de fonctionnement, d'organisation des études et celles qui régissent la vie quotidienne à l'internat.

L'inscription d'un élève à l'internat vaut, tant pour lui-même que pour ses parents, adhésion pleine et entière aux dispositions du **code de vie** et du **règlement d'ordre intérieur** et engagement à s'y conformer.

Tout manquement par l'interne entraîne une conséquence proportionnée au manquement et qui vise à respecter les limites nécessaires à la vie en communauté.

## Annexe - Matériel et trousseau pour l'internat

**MATERIEL DE TOILETTE** : Savon, shampoing, dentifrice, déodorant, brosse à dents, brosse à cheveux, peigne, gants de toilette, essuies de bain.

**VETEMENTS DE RECHANGE** : Sous-vêtements, tenues d'uniforme, tenues de jeux, chaussettes ou bas. En hiver : gants, écharpe, bottes, anoraks.

**MATERIEL SCOLAIRE** : Voir liste transmise par l'école.

**SANTE, HYGIENE** : Une petite trousse contenant les médicaments ou produits éventuellement utilisés par votre enfant, une petite bouteille de désinfectant, sparadrap.

**PRODUITS D'ENTRETIEN** : Une petite éponge, un produit pour évier, pour miroir, un linge à poussières.

**GARNITURE DE LIT** : Paires de draps de lit, housses de couette, 1 couette, 1 oreiller, housse d'oreiller.

(La literie doit être changée toutes les 3 semaines minimum)

**DIVERS** : Poubelle, réveille matin (pour le cycle secondaire), maillot de bain, paires de chaussures, chaussures de sport, pyjamas, peignoir, pantoufles.

**IL EST INDISPENSABLE DE MARQUER TOUS LES VÊTEMENTS DE VOS ENFANTS.**

Pour des raisons de sécurité, l'utilisation de matériel électrique (autre que réveil, lampe de bureau, radio, chargeur gsm) doit être soumis à l'accord préalable de la direction.